



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016

Le 29 juin 2016 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Étaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M Hautot, Mme Krauzé, M. Brébant, M. Mauriéras, M. Gardette (arrivée à 20h38), Mme Tesson, M. Moutinho, Melle Balard, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Vanbersel)
M. Gardette (pouvoir à M. Vereecke jusqu'à 20h38)
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Marin)
M. Derrien (pouvoir à Mme Baillon)

Était absente : Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

Mme Céline TESSON est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire salue Mme Lucas, nouvelle correspondante du journal le Courrier picard pour l'ancien canton de Noailles.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente réunion, Madame le Maire souhaite faire une déclaration suite à la lettre de M. Chatin du 20 juin dernier consécutive à la réunion de présentation à tous les élus du projet de réhabilitation et de transformation d'un ancien bâtiment industriel en espace socioculturel. Il écrit notamment : « Sachez que j'ai pu récemment voir des équipements financés à près de 100% par des crédits extérieurs (Europe, Etat, CPAM, Région, département...) et que certains sont en situation de rendre des crédits puisqu'ils dépassent les 100% de financement ».

Madame le Maire s'inscrit en faux contre cette affirmation puis donne lecture d'un extrait d'une lettre de l'Association des Maires de France explicitant la circulaire du 5 avril 2012 (décret n° 2012-716 - article L. 111-10 du CGCT) précisant quelle doit être la participation minimale des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage :

"L'article L. 111-10 du Code général des collectivités territoriales a institué l'obligation pour toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, d'assurer une participation municipale au financement de dépenses d'investissement, qui s'apprécie au regard des financements apportés au projet par des personnes publiques. Le quantum de cette participation minimale est fixé à 20% des financements apportés par les personnes publiques [...]. Mais aucun projet d'investissement ne peut être subventionné à 100% et la collectivité maître d'ouvrage devra désormais assurer une participation minimale qui ne peut être nulle".

Il convient de préciser que la Région Picardie (à voir ce qu'exigera la Région Hauts de France) impose une participation minimale à hauteur de 30% des financeurs publics par la collectivité locale ... Mme le Maire conclut en soulignant que les communes sont bien loin des 100% de subvention.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 25 mai 2016 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ASSAINISSEMENT

1) Rapport annuel du délégataire pour le contrat de délégation de service public de l'assainissement.

- M. François DE FRUYT, responsable de l'agence VEOLIA Oise - Eure, devait venir présenter le rapport annuel du service d'assainissement 2015 ce soir ; or en raison d'un empêchement de dernière minute, il ne peut être là; cette présentation sera faite lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

FINANCES COMMUNALES

2) Budget principal - Décision modificative n°1.

-
- **ACCEPTÉ** par 21 voix pour et 1 abstention (M. Chatin), la décision modificative n°1 du budget principal.

3) Indemnité représentative de logement des instituteurs - Exercice 2016.

- **PROPOSE**, à l'unanimité, à M. le Préfet de revaloriser de 2% le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en 2016.

ENFANCE & JEUNESSE

4) Théâtre des enfants du Beauvaisis - Convention 2016-2019 - Contrat de financement pour la saison 2016-2017.

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire la convention de partenariat culturel avec le « Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis », pour les saisons théâtrales 2016 - 2019, les enseignants ayant choisi la possibilité de venir avec leur classe à une séance scolaire du Théâtre du Beauvaisis.
- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, de financer chaque sortie au théâtre à hauteur de 6 € par enfant et par spectacle, l'école prenant en charge 6 € (3 € pour l'entrée au spectacle et 3 € pour le transport).

TRAVAUX

5) Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) - Remplacement des armoires d'éclairage public.

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité, la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)(désormais maître d'ouvrage en matière d'investissement en éclairage public) de remplacer cinq armoires d'éclairage public défectueuses situées Rues de Noailles, de Méru, Neuve, de l'Avenir et La Fusée, pour un coût total prévisionnel de 19 048,29 €, la participation de la commune s'élevant à 13 822,93 €.

URBANISME

6) Construction de cinq cabinets pour les professionnels de santé et de treize logements collectifs par l'OPAC de l'Oise - 70 rue Nationale - Information.

- **Madame le Maire et M Berson** exposent l'avancement du projet : l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) a acheté la propriété des conjoints Saurel cadastrée AI n°97 d'une superficie totale de 6 931 m² desservie par la rue nationale, la rue Lejeune et la rue de Lachapelle. L'acte de vente est signé le 27 mai 2015 en l'étude de Maître Andrysiak, notaire à Noailles au prix de 605 000 €.

Le projet présenté par l'OPAC a fait l'objet de nombreuses réunions de la commission Urbanisme avec les professionnels de santé. Il se décline en deux phases :

1) Une première phase avec au rez de chaussée, comprenant cinq cabinets pour les professionnels de santé :

- * un médecin, d'une surface de 66 m²
- * un dentiste, d'une surface de 50.50 m²
- * un cabinet pour les infirmières d'une surface de 49.60m²
déjà retenus,
- * et deux autres cabinets pour des médecins ou d'autres professionnels de santé, d'une superficie pour chacun de 42.50m²,

Plus 4 logements 2 T2, 1 T3, 1 T4

- * à l'étage 9 appartements :
6 T2, 2 T3, 1 T4.

2) Une seconde phase avec la construction de 20 maisons de ville dont 6 pour les seniors.

- A la demande de Madame le Maire et de la Municipalité, seule la première phase sera engagée dans un premier temps.

7) Espace socioculturel - Validation du projet.

- **VALIDE** par 17 voix pour (dont 2 pouvoirs), 2 voix contre (M. Chatin et M. Rémond) et 3 abstentions (dont 1 pouvoir) (Melle Balard, Mme Baillon, M. Derrien) le projet de réhabilitation et de transformation de l'ancien bâtiment industriel Prévoté en espace socioculturel présenté au conseil municipal le 15 juin dernier, par M. David, architecte d'intérieur et Mme Debraine de l'ADTO pour un coût total de 880 000 € HT.

Ce projet prévoit notamment :

- * Une grande salle de 280 m² modulable avec une cloison amovible avec une scène de 40 m² derrière laquelle se trouvent des loges et des sanitaires.
 - * Des vestiaires, un bar, des sanitaires, un office, des locaux destinés au rangement...
- **AUTORISE** par 17 voix pour, 2 contre (M. Chatin et M. Rémond) et 3 abstentions dont 1 pouvoir (Melle Balard, Mme Baillon, M. Derrien) le maître d'œuvre à préparer le permis de construire et l'ADTO à préparer les dossiers de demandes de subvention.

COMMUNICATION - INFORMATION

8) Création d'une page Facebook.

- **VALIDE**, à l'unanimité, le projet de création d'une page Facebook pour la commune de Sainte-Geneviève.

AFFAIRES GÉNÉRALES

9) Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise - Modification statutaire portant sur l'objet social.

- **APPROUVE** par 20 voix pour et 2 abstentions (M.Chatin et M.Rémond) le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) dont la commune de Sainte-Geneviève est actionnaire et **AUTORISE** son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Commission d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets de la communauté de communes du Pays de Thelle : M. Hautot, délégué de la commune, présente l'objet de cette commission qui est de mettre en place un programme d'actions visant à réduire de 10% la quantité d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produite par habitant en 2020 par rapport à 2010. Un état des lieux est en cours Il est précisé que la communauté de communes n'a pas instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur son territoire.
- Secrétariat de la mairie : Madame Isabelle YVON a pris ses fonctions d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au sein du secrétariat depuis le 1^{er} juin dernier.
- Stationnement rue de Noailles : Madame le Maire a pris acte des observations émises par Mme Baillon concernant la verbalisation à l'encontre des professionnels de santé dont le stationnement est de courte durée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

✍

Fait à Sainte-Geneviève, le 4 juillet 2016.

Le Secrétaire,



Céline TESSON



Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL